

NOMMER UN SALARIÉ COMPÉTENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Un atout pour mon entreprise pour plusieurs raisons !



1

Garder mon personnel et mon entreprise en bonne santé afin de pérenniser le devenir de la structure

2

Rendre mon entreprise plus attractive et plus performante en matière de santé et sécurité au travail

3

Mieux appréhender les enjeux de prévention en mobilisant mes ressources internes et les aides externes à ma disposition

4

Renforcer la cohésion de mes équipes et la communication interne grâce à des espaces d'échanges

5

Mieux répondre à mes obligations en santé et sécurité au travail

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?



VISITER LE SITE WEB
www.prst-paca.fr